

MINUTES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE, 22 JUILLET, 2018
CENTRE COMMUNAUTAIRE J.A. PERKINS
17 DU MANOIR ROAD
VAL-DES-MONTS, QC



Inscription : 9 h 30

Membres du Comité exécutif présents :

Constance Hudak (présidente), Alain Mercier (vice-président), Jens Urban (secrétaire) et Tony Bernard (directeur).

Présence des membres du Conseil d'administration :

André Cossette, Clayton Devine, Luc Fournier, Chris Hemmingway, Shane Livingstone, Laurent Roy, John Smart, John Smith, Elaine Carisse, Doug Holden, Flamur Canaj et Richard Legault.

Membres du conseil absents :

David Hodgkin (trésorier), Chris Hemmingway et Paul Chedore.

Invités :

Jacques Laurin, maire, municipalité de Val-des-Monts; Claude Bergeron, conseiller du district 3.

La feuille de présence compte 53 signatures. (voir pièce jointe 1).

Pour fin de référence le procès-verbal est présenté en concordance avec l'ordre du jour.

Le président officialise l'ouverture à 9 h 37 et souhaite la bienvenue à tous les participants à l'assemblée générale annuelle de l'Association.

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : John Smart

APPUYÉ PAR : Monique Oaks

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 JUILLET 2017

PROPOSÉ PAR : Shane Livingstone

APPUYÉ PAR : Luc Fournier

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2017 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.0 Rapport du président et recommandations

Constance a débuté la réunion en remerciant David Hodgkin, qui a dû se retirer du poste de trésorier pour des raisons de santé. Jeff Hannah a depuis assumé les responsabilités de trésorier et prévoit se présenter au poste de trésorier.

Constance a ensuite demandé à tous les membres du conseil d'administration de l'Association PSSL de se lever et de se présenter.

Constance a également remercié Cynthia Hamady pour son excellent travail dans la rédaction du bulletin PSSL.

Aucun événement important n'est survenu au cours de la dernière année, les relations avec le maire et le conseiller municipal sont bonnes et la municipalité et l'Association se tiennent mutuellement informés.

Le maire de Val-des-Monts, Jacques Laurin, et le conseiller du quartier 3, Claude Bergeron, étaient présents pour faire le point et répondre aux questions,

Jacques a brièvement parlé de la raison d'être du nouveau programme de gestion des déchets et de compostage. Le gouvernement provincial a mandaté les municipalités de réduire les déchets de 40 % au cours des deux prochaines années (actuellement les déchets sont expédiés à Lachute). Claude ajoute que le coût du compostage domestique est beaucoup moins élevé et plus faisable, puisque les maisons de Val-des-Monts sont distancés. Le compostage domestique a également un impact positif sur les gaz à effet de serre. Quant à l'horaire de cueillette des ordures, Claude dit qu'il y aura toujours des problèmes et des résidents mécontents, mais que l'horaire actuel semble mieux fonctionner. Jacques mentionne que le temps d'intervention du service d'incendie a été réduit de moitié, ce qui devrait avoir un impact positif sur les tarifs d'assurance à Val-des-Monts.

Question :

La réduction des déchets aura-t-elle un impact positif sur la fiscalité ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

À long terme, je l'espère. La municipalité est également consciente du coût supplémentaire des nouvelles poubelles (qui peuvent être ramassées par les nouveaux camions), mais les donner gratuitement aurait été injuste pour les résidents qui ont déjà acheté les nouvelles poubelles par eux-mêmes.

Commentaire :

Il y a des problèmes avec les animaux et les nouveaux bacs à compost (ratons laveurs, etc.)

Reponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

La municipalités en est consciente, mais il existe plusieurs solutions de rechange possibles pour prévenir ce problème. Par exemple, ne mettez pas de viande dans le composteur, mettre du gravier

autour du bac et vissez l'ouverture avant (elle peut aussi être facilement fermée avec un mousqueton sur les nouveaux modèles).

Question :

Pourquoi avons-nous besoin de nouvelles poubelles ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Vous avez besoin d'un bac carré pour que le camion puisse le ramasser mécaniquement. La municipalité vend des bacs carrés pour 80 \$, mais ils peuvent aussi être achetés chez Rona ou Canadian Tire, etc. Ils ne peuvent pas dépasser 360 litres. Les ordures seront ramassées que toutes les deux semaines.

Question :

Et les déchets de construction ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Actuellement, vous devez vous organiser pour vous en défaire, mais la municipalité travaille sur une offre spéciale pour les résidents.

Question :

Que faire si les ordures ne sont pas ramassées ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Communiquez avec votre conseiller ou la municipalité.

Question :

Que pouvons-nous faire avec les vieux meubles ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Les gros articles seront ramassés une fois par mois. L'horaire est disponible sur le site Internet de la municipalité.

Question :

Il y a des rumeurs concernant la construction d'un parc près de la plage du lac Bataille. Sont-ils vraies ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Non, c'était simplement l'idée d'un employé municipal. Aucun projet de parc n'est à l'étude.

Question :

Y a-t-il des nouvelles concernant le prolongement du garde-fous sur le chemin Chêne Rouge ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Il est préférable d'envoyer un courriel à Claude pour l'informer afin qu'il puisse le transmettre au Travaux publics. De plus, veuillez communiquer avec le maire ou Claude si vous constatez des infractions environnementales. Entre 12 000 \$ et 20 000 \$ sont dépensés chaque mois par la municipalité pour régler les problèmes environnementaux. La plupart du temps, la municipalité gagne. Habituellement, le propriétaire doit remettre le terrain dans son état original avec l'aide d'un ingénieur. C'est très coûteux et généralement il y a aussi une amende.

Question :

Que faire si les entrepreneurs qui travaillent sur une propriété prétendent qu'ils ont un permis pour abattre des arbres ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Vous devez communiquer immédiatement avec la municipalité.

Question :

A-t-on fait quelque chose pour régler le problème du myriophylle à épi dans certains lacs ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Le plan de gestion de l'eau en cours d'élaboration traitera de la question du myriophylle à épi.

Question :

Le chemin Blackburn sera-t-il pavé le long de la plage ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

C'est en cours d'élaboration, également pour certaines parties de Chêne Rouge. Il s'agit principalement d'une question budgétaire en ce moment.

Question :

Les bateaux de type wakeboard sont-ils permis sur le lac Rhéaume ?

Réponse par Constance Hudak :

L'Association ne peut pas contrôler les types de bateaux qui seront mis à l'eau à partir de propriétés privées. Cependant, l'Association PSSL ne permet pas la mise à l'eau de bateaux de type wakeboard ou de motomarines à partir de la rampe de mise à l'eau de l'association à la plage du Lac Bataille.

Question :

Serait-il possible d'interdire les bateaux à moteur ?

Réponse par Jacques Laurin :

Certains lacs travaillent à une telle interdiction, mais elle doit aller jusqu'au gouvernement fédéral. Il a fallu 7 ans pour que certains lacs interdisent avec succès les bateaux à moteur.

Réponse par Constance Hudak :

La majorité des propriétaires de bateaux sont respectueux, et beaucoup ont acheté leur chalet pour faire de la navigation de plaisance. Seulement quelques-uns sont irresponsables. Dans ce cas, il vaut mieux appeler la police.

Question :

Pourquoi la municipalité a-t-elle changé le programme de vidange des fosses septiques pour un programme de mesure ?

Réponse de Jacques Laurin et Claude Bergeron :

Pour deux raisons. Le programme était très coûteux et l'entreprise a perdu de l'argent. Il y a aussi eu beaucoup de plaintes, car beaucoup de gens n'avaient pas besoin que le système soit vidé aussi souvent. La loi provinciale exige également que l'installation septique soit mesurée une fois par année.

En terminant, Claude a demandé à tout le monde de respecter l'interdiction de feu, car il faisait trop sec à l'époque. Le lien vers l'information sur l'interdiction de feu se trouve au bas du site Web de PSSL.

4.0 Rapport du trésorier

En raison de la maladie inattendue de David Hodgkin, Jeff Hannah terminera son mandat jusqu'à la fin de l'année et tentera de mettre les livres à jour. Aucune dépense spéciale n'est prévue et nous nous attendons à ce que les livres ne soient pas très différents de ceux des années précédentes. Nous vous

enverrons le relevé et le budget par courriel dès que nous aurons tout rassemblé et nous devrions reprendre le cycle habituel l'an prochain.

5.0 RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Communications

Constance Hudak a remercié Cynthia et son équipe pour le bulletin PSSL. La rédactrice en chef Cynthia Hamady mentionne que les photos et articles pour la prochaine édition sont toujours les bienvenus.

Elle remercie également M. Jens d'avoir assuré la maintenance du site Web et d'avoir envoyé les courriels aux membres.

5.2 Propriétés immobilières et questions connexes

Tony Bernard présente ce qui suit concernant les droits de passage (emprises) :

Routes privées (propriété de l'association)

L'association paie des taxes et souscrit à une assurance responsabilité civile sur les routes dont elle est propriétaire.

Les propriétaires fonciers sur ces routes jouissent d'un accès illimité à leurs propriétés, mais sont responsables de l'entretien et du maintien de ces routes.

Certaines propriétés situées à Val-Des-Monts sur des chemins appartenant à l'Association ont un droit de passage inclu dans le document ou l'acte de vente. Ceux qui ne l'ont pas, demandent plus en plus souvent à l'Association d'obtenir un droit de passage qui nécessite une résolution approuvée par le conseil d'administration. Plutôt que de traiter cette question au cas par cas et de faire gagner du temps aux administrateurs et aux notaires, la proposition suivante a été proposée lors de la réunion du conseil d'administration en avril. Cette proposition ne modifie en rien la politique concernant les routes telle qu'on la retrouve sur le site Web de l'Association PSSL.

PROPOSITION DU CONSEIL : Adoptée le 14 avril 2018

Que le conseil d'administration de l'Association PSSL soit investi d'un pouvoir permanent et général et qu'il ait le pouvoir d'approuver et d'attribuer une emprise pour tout chemin appartenant à l'Association, à la demande d'un propriétaire foncier sur ce chemin.

La vente de l'emprise PSSL (qui est une propriété non aménagée) au 54, chemin de Lac Bataille est pratiquement terminée, et seuls les derniers documents et notre réception de fonds restent à finaliser.

Procès-verbal du conseil, septembre 2017 - Une emprise a été demandée pour les propriétés de l'Association PSSL pour l'accès à l'électricité et au téléphone pour les propriétaires du lac Corrigan. Comme c'est la pratique établie de la Commission, celle-ci ne s'oppose pas aux droits de passage des membres d'Hydro-Québec ou de Bell dont bénéficient les membres de l'Association PSSL. Aucune objection n'a été formulée par les administrateurs pour l'octroi de cette emprise et tous les membres de l'exécutif ont consenti à l'octroi de l'emprise. Tel que spécifié dans la loi et dans nos règlements, un membre de l'exécutif a été autorisé à signer les documents pertinents.

5.3 Environnement

Doug Holden signale que l'analyse du phosphore de cette année est la plus récente à ce jour. La qualité de l'eau et la santé des lacs sont au cœur de notre Association et les résultats des tests sont de nouveau bons.

En ce qui concerne l'empoissonnement, en raison de l'état de santé de David Hodgkin l'an dernier, l'empoissonnement a été annulé et les quantités recueillies seront ajoutées à l'empoissonnement de cette année. À titre d'information : si le permis d'ensemencement pour la truite arc-en-ciel n'est pas utilisé pendant deux ans, il sera périmé.

Il y a aussi la question à savoir si le myriophylle à épi est déjà arrivé dans nos lacs. Doug demande aux résidents d'envoyer une photo de la plante et de prélever un échantillon s'ils soupçonnent la présence de myriophylle. L'Association pourrait embaucher le biologiste de la fédération des lacs pour confirmer s'il s'agit vraiment de myriophylle.

5.4 Adhésion

Jens enverra de nouveau un courriel à tous les résidents pour leur rappeler la méthode pratique de paiement PayPal pour l'adhésion.

5.5 Loisirs et activités sociales

Jens Urban mentionne que la régata annuelle aura lieu comme d'habitude, ainsi que l'épluchette de blé d'inde.

6.0 ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Laurent Roy a présidé l'élection.

Alain Mercier a été nommé vice-président par **Constance Hudak et André Cossette** pour un mandat de deux (2) ans.

Jeff Hannah a été nommé trésorier par **Jens Urban et Richard Legault** pour un mandat de deux (2) ans.

Shane Livingstone a été nommé représentant du lac Bataille par **Claude Bergeron et Jens Urban** pour un mandat de deux (2) ans.

Laurent Roy a été nommé représentant du lac Rhéaume par **Irma Bigras et Richard Legault** pour un mandat de deux (2) ans.

Clayton Devine a été nommé représentant de Barnes Lake par **André Cossette et Tony Bernard** pour un mandat de deux (2) ans.

Doug Holden a été nommé représentant du lac Épinettes par **Thérèse Murphy et Odette Surch** pour un mandat de deux (2) ans.

Chris Hemmingway a été nommé représentant du Lac Truite par **Luc Fournier et Constance Hudak** pour un mandat de deux (2) ans.

André Cossette a été nommé représentant du lac Épinettes par **Jens Urban et Tony Bernard** pour un mandat de deux (2) ans.

Tous les candidats énumérés ci-haut ont été élus par ACCLAMATION.

b) Les lacs Chevreuil et Maskinongé demeurent sans représentation.

Remerciements particuliers à David Hodgkin, membre sortant du conseil d'administration.

7.0 QUESTIONS DIVERSES

Il a été convenu d'inviter peut-être un notaire à la prochaine AGA pour répondre aux questions concernant les testaments du Québec.

L'enseigne Chêne Rouge n'appartient pas à l'Association PSLL, elle n'a donc aucune objection à ce que les voisins la repeignent.

Jens commandera plus de panneaux professionnels pour les 4 principales intersections de notre domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale annuelle est ajournée à 11 h 22.

Respectueusement soumis,

Jens Urban, secrétaire

 Constance Hudak, présidente